

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 9 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS** : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, A GUIBERT-BATTAINI, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, C DUCHAMP, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, J LAFFONT M GUYON, G ANTONY, P ROUX, MF MARTIN, JL ARNAUD, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, M CEYSSON (proc de B SOUCHE), A ROUSSET (proc de F CHASSON) M TOURVIEILHE et M TAUPENAS.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 52

Présents : 37

Procurations : 5

Votants : 42

Absents : 10

**Secrétaire de séance** : F SOULAVIE

**Absents** : M ALLAMEL, K ESSAYAR, R KAPPEL, B TEYSSIER, P CORTIAL, J SEBASTIEN, V VANDUYNLAGER, M CHAZE, G DOZ et A LAURENT.

**En présence des suppléants non votants** : P AYMARD.

Date de convocation : 2/04/2024

**Objet** : Budget primitif 2024 - Budget principal CCBA.

Vu le débat d'orientation budgétaire (DOB) du 12 mars 2024,

Vu la présentation en commission des finances du 20 mars 2024,

Le projet de budget primitif 2024 traduit en données comptables les orientations présentées lors du DOB.

Ce budget s'équilibre à 32 833 082,29 € pour ce qui est de la section de fonctionnement et à 14 312 324,08 € pour la section d'investissement.

Il intègre les reprises de résultats du compte administratif 2023 ainsi que les restes à réaliser 2023 pour les montants suivants :

- Résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement 2023 : 2 791 312,22 € affecté au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » en recette de fonctionnement ;
- Reprise du résultat excédentaire des budgets annexes du SYMPAM suite à dissolution, d'un montant de 5 696,07 €, au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » en recette de fonctionnement ;
- Résultat de clôture excédentaire de la section d'investissement 2023 : 165 996,40 € repris automatiquement au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en recette d'investissement ;
- Reprise du résultat déficitaire des budgets annexes du SYMPAM suite à dissolution, d'un montant de 158,76 €, au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en dépense d'investissement ;
- Restes à réaliser 2023 en recettes d'investissement : 5 090 248,23 € ;
- Restes à réaliser 2023 en dépenses d'investissement : 3 282 621,34 €.

Le contenu de ce budget est détaillé en annexe.

Sont notamment soulignés les points suivants :

**Section de fonctionnement**

## Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement de 29 928 074 € augmentent de 4,1 % par rapport au prévisionnel 2023 soit + 1 171 000 € environ.

Les principaux éléments d'appréciation de l'évolution des recettes sont :

- Le montant de la fiscalité (chapitre 73) augmente d'environ 993 000 €, avec :
  - + 421 000 € sur les impôts directs locaux liés à la revalorisation nationale des bases d'imposition au regard de l'inflation et, pour la cotisation foncière des entreprises, au dynamisme économique du territoire ;
  - Le montant de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) supprimé et remplacé par une fraction de TVA nationale 2 191 000 € ; + 89 000 € par rapport à 2023 ;
  - Le montant de taxe d'habitation sur les résidences principales supprimé et remplacé par une fraction de TVA nationale 6 620 000 € ; + 281 000 € par rapport à 2023 ;
  - Une hausse de 204 000 € de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en fonction de l'évolution des bases fiscales mentionnées ci-dessus ;
  - Un montant prévisionnel de taxe de séjour prudent en diminution de 20 000 € ;
  - Une inscription supplémentaire d'environ 18 000 € sur les autres taxes (IFER, FPIC...).
- Le chapitre des dotations et participations augmente de 209 000 €. Principales évolutions :
  - La prévision de DGF est impactée à la baisse de 66 000 € ;
  - Les recettes liées à l'OPAH-RU, sont quant à elles, inscrites en année pleine (+ 176 000 € par rapport à 2023) ;
  - Une hausse de 52 000 € est prévue sur les allocations compensatrices.

## Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 4,1 % par rapport au prévisionnel 2023, soit + 1 067 000 € environ.

Les facteurs les plus importants d'évolution de ces dépenses sont :

- L'augmentation de 255 000 € du chapitre 011 (charges à caractère général) avec comme évolutions de dépenses les plus significatives :
  - + 228 000 € liés à l'impact de l'OPAH-RU en année pleine et au PLH (habitat indigne) ;
  - + 82 000 € pour l'étude d'accompagnement à l'obligation légale de transfert des compétences eau et assainissement ;
  - 33 000 € supplémentaires au titre des assurances ;
  - Une diminution de 147 000 € sur l'électricité.
- Sur le chapitre 012 (charges de personnel), l'augmentation est d'environ 270 000 € et de 226 000 € nets une fois déduites les recettes en atténuation avec notamment :
  - L'impact des mesures réglementaires (augmentation du nombre de points d'indice et impact en 2024 de la revalorisation de la valeur du point décidée en 2023) (+ 131 000 €) ;
  - L'effet du glissement vieillesse technicité et de l'application des lignes de gestion (+ 22 000 €) ;
  - Des créations de postes (chargé de mission COT refacturé en fin de mission aux autres EPCI, maître composteur, intervenants musicaux en milieu scolaire - IMS, personnel France Services) (+ 160 000 €) ;
  - L'effet calendaire des remplacements des agents partis en cours d'année 2023 (- 43 000 €).
- Le chapitre 65 (participations versées) intègre une augmentation d'environ 164 000 € avec comme montants significatifs :
  - Une augmentation de 144 000 € de la participation prévisionnelle au SIDOMSA compte tenu notamment de l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) ;
  - Une augmentation de 33 000 € de la participation au SEMVA

Reçus de réception en préfecture  
007-200073245-20240409-DEL09042024-27-DE  
Date de télétransmission : 16/04/2024  
Date de réception préfecture : 16/04/2024

- Le chapitre 66 lié aux intérêts de la dette augmente de 18 000 € pour tenir compte d'une tendance haussière des taux et de l'intégration, dans l'encours de dette, des emprunts contractés fin 2023 et mobilisés début 2024.
- Le chapitre 014 (atténuations de produits) augmente de 380 000 € et comprend notamment la majoration de l'attribution de compensation pour la ville d'Aubenas.
- Pour les charges exceptionnelles / dotations aux provisions, un écart de 20 000 €, à la baisse, est prévu par rapport à 2023. Au besoin, une décision modificative pourra venir ajuster cette prévision.

### Section d'investissement

#### **Recettes**

Les recettes réelles d'investissement inscrites au budget primitif 2024 sont essentiellement :

- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (700 000 €) ;
- Les subventions reçues des partenaires financiers (692 000 € liés aux opérations d'équipement) ;
- 36 000 € liés au transfert d'emprunt au budget annexe de la pépinière ;
- 80 000 € de cession d'un terrain à une entreprise ;
- 80 000 € liés à un crédit-bail ;
- Un emprunt d'équilibre de 1 617 000 €.

#### **Dépenses**

Les dépenses d'équipement les plus importantes de ce budget sont :

- 3 974 000 € relatifs aux subventions d'équipement dont :
  - 2 509 000 € dans le cadre des aides à l'investissement des communes (fin du programme 2021-2023 et démarrage du programme 2024-2026) ;
  - 765 000 € à destination du syndicat Ardèche Drôme Numérique ;
  - Les aides au titre du programme PCAET (150 000 €) ;
  - Les aides aux particuliers à l'acquisition de VAE (45 000 €) ;
  - Le PLH 2 et l'OPAH-RU (110 000 €) ;
  - Les aides économiques (110 000 €) ;
  - Les fonds de concours restants en annuités (103 000 €) ;
  - La participation au SEMVA (135 000 €).
- 2 099 000 € de travaux liés aux voies douces (Saint-Sernin / Saint-Etienne-de-Fontbellon / Aubenas et Saint-Privat / Vesseaux) ;
- 712 000 € liés à la voirie ainsi que le secteur de la zone de Chastrenas (600 000 €) ;
- Le centre technique intercommunal (642 000 €) ;
- 505 000 € liés au service de gestion et prévention des déchets ;
- La thématique aménagement avec les acquisitions foncières (130 000 €), le PLUI et les PLU (70 000 €), la zone de Chamboulas (130 000 €), la signalétique dans les zones d'activité (92 000 €), les études d'aménagement et travaux dans les ZA (80 000 €) ;
- Le tourisme et randonnées (151 000 €).

#### Structure de la dette

Le montant de la dette était au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de 15 630 000 €. Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 14 347 000 €.

Il a été réalisé deux emprunts à taux fixe pour un montant global de 2 500 000 € qui figurent dans les restes à réaliser.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (3 contre : B PERRUSSET + procuration de G FANGIER et A GUIBERT-BATTAINI), décide :**

- D'approuver le budget primitif 2024 du budget principal tel qu'il est présenté ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 10 avril 2024.

Le Président, Max TOURVIEILHE

